021-242100410-20110210-2011-02-10_037-DE

Date de signature : 11/02/2011 Date de réception : 11/02/2011

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 février 2011

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 3 février 2011 Publié le 11 février 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82 Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82 Nombre de procurations : 10

Membres présents : M. François REBSAMEN M. Joël MEKHANTAR M. François NOWOTNY M. Pierre PRIBETICH M. Christophe BERTHIER Mme Christine MASSU Mme Colette POPARD M. Philippe DELVALEE Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Rémi DETANG M. Georges MAGLICA M. Michel FORQUET M. Jean-Patrick MASSON Mme Christine DURNERIN M. Claude PICARD M. José ALMEIDA Mme Nelly METGE M. Pierre PETITJEAN M. François DESEILLE Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE Mme Claude DARCIAUX M. Patrick CHAPUIS Mme Elisabeth BIOT M. Nicolas BOURNY M. Michel JULIEN Mlle Christine MARTIN M. Jean-Philippe SCHMITT Mme Marie-Françoise PETEL Mme Marie-Josèphe DURNET-M. Philippe GUYARD M. Gérard DUPIRE **ARCHEREY** M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Jean-François GONDELLIER M. Alain MARCHAND M. Gilles MATHEY Mme Catherine HERVIEU M. Mohammed IZIMER M. Jean-Claude GIRARD M. Jean-Claude DOUHAIT Mme Hélène ROY Mme Françoise EHRE M. Jean-Paul HESSE Mme Myriam BERNARD M. Patrick BAUDEMENT Mlle Badiaâ MASLOUHI M. Mohamed BEKHTAOUI Mme Geneviève BILLAUT M. Yves BERTELOOT Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Murat BAYAM M. Patrick MOREAU Mme Joëlle LEMOUZY M. Michel BACHELARD M. Jean-Yves PIAN M. Philippe BELLEVILLE M. Dominique GRIMPRET M. Didier MARTIN M. Philippe CARBONNEL M. Norbert CHEVIGNY M. Jean-Pierre SOUMIER M. Alain LINGER M. Gilles TRAHARD M. André GERVAIS M. Louis LAURENT Mme Noëlle CAMBILLARD. M. Alain MILLOT M. Roland PONSAA M. Michel ROTGER M. Benoît BORDAT Mambras absants

	Membres absents :	
M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA	
Mme Françoise TENENBAUM	UM M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD	
M. Rémi DELATTE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE	
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Elisabeth BIOT	
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Nelly METGE	
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE	
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER	
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER	
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.	

GD2011-02-10 037 $N^{\circ}37 - 1/3$

OBJET: ENVIRONNEMENT

Actualisation des tarifs de collecte des déchets verts en porte à porte pour 2011

Le service de collecte des déchets verts en porte à porte a été mis en place en 2009, comme suite au choix de la collectivité de ne plus collecter des déchets d'espaces verts en mélange avec les ordures ménagères. Les raisons étaient les suivantes :

- un gisement de déchets collecté en mélange avec les ordures ménagères évalué à 4 300 tonnes par an (estimation basée sur les tonnages moyens des 5 mois d'hiver en comparaison avec le tonnage moyen des 7 mois d'été);
- ces déchets étaient collectés et traités à l'usine d'incinération, ce qui était contraire au règlement de collecte, aux stipulations du marché de collecte, aux directives européennes et aux propositions du Grenelle.

Les principales conséquences étaient :

- un impact visuel négatif : présence anarchique de déchets verts sur les trottoirs, fagots en vrac, sacs, bacs... ;
- des risques d'accidents et de maladies professionnelles accrus pour le personnel de collecte : port de charges lourdes ;
- le non respect de clauses contractuelles, le marché de collecte excluant les déchets verts des ordures ménagères à collecter en porte à porte ;
- des problèmes techniques sur l'usine d'incinération (mauvaise combustion et non respect des paramètres réglementaires notamment avec les tontes, les tailles ; forte production d'imbrûlés dans les mâchefers, limitation du régime des fours).

Il avait donc été proposé un dispositif de collecte individualisée, basée sur le volontariat, venant en complément des solutions déjà offertes à la population du Grand Dijon (apport gratuit en déchetterie sans limitation de volume et compostage individuel).

Les principes de la mise en place de cette collecte en porte à porte sont toujours les mêmes :

- dotation par le Grand Dijon, de bacs de 240 litres spécifiques aux déchets verts : chaque foyer pouvant demander 1 ou plusieurs bacs ;
- période de collecte : du 15 avril 15 novembre, soit 30 semaines par an minimum ;
- fréquence de collecte : 1 fois par semaine ;
- population concernée : tout l'habitat pavillonnaire du territoire du Grand Dijon.

La simulation financière de 2009 proposait, pour un coût nul à supporter par la collectivité, un prix par bac pour 30 collectes par an de 45€, le prestataire devant vider les déchets verts sur un site indiqué par le Grand Dijon.

L'année 2010 a vu la collecte de près de 1041 tonnes de déchets verts en porte à porte pour un total de 2436 bacs mis à disposition des usagers. Au vu de ces éléments, il est proposé de reconduire le service dans les mêmes conditions et au même tarif, soit 45€ TTC / bac de 240 L pour l'année 2011. Le tableau ci-après donne le montant des abonnements en fonction du nombre de bacs et de la date d'abonnement :

GD2011-02-10_037 N°37 - 2/3

	Nombre de collectes minimum	Prix pour 1 bac de 240 l	Prix pour 2 bacs de 240 l
Convention signée avant le 30 avril	27	45 €	90 €
Convention signée entre le 1er mai et le 31 mai	22	33 €	66 €
Convention signée entre le 1er juin et le 30 juin	18	27 €	54 €
Convention signée entre le 1er juillet et le 31 juillet	14	21 €	42 €
Convention signée entre le 1er août et le 31 août	9	13,50 €	27 €
Convention signée entre le 1er septembre et le 15 octobre	3	4,5 €	9 €

Si le nombre de bacs est supérieur à 2, le coût de l'abonnement est calculé en multipliant le prix par le nombre de bacs.

Après avis favorable de la Commission Environnement,

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- de fixer, pour tous les nouveaux abonnements ou réabonnements pris le 12 avril, le tarif de la redevance pour la fourniture et la collecte hebdomadaire de bacs spécifiques déchets verts sur 32 semaines du 11 avril au 16 novembre 2011 à 45€ / bac. Pour les abonnements pris au-delà de cette date, le prix sera au prorata du nombre de collectes selon le tableau ci-dessus.
- d'approuver les modèles de convention que devront signer les adhérents pour le renouvellement ou un nouveau abonnement au système.
- de solliciter les subventions liées aux achats de bacs aux taux les plus élevés et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

GD2011-02-10_037 N°37 - 3/3